

INGÉNIEUR D'ÉTAT URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CONDITIONS D'ACCÈS

Niveau d'accès :

En 1^{ère} année

- Être titulaire de tout type de baccalauréat ou diplôme reconnu équivalent.
- Pré-requis pédagogiques spécifiques : Maîtrise de la langue française.

En 3^{ème} année:

- Avoir validé les 2 premières années d'autres filières de l'ESMAB.
- Avoir validé les 2 premières années d'un premier cycle en Architecture, Architecture d'intérieur, Histoire et Géographie, Droit, Economie, Sciences de la Terre, Sociologie, Aménagement ou Urbanisme.

Admission parallèle :

En 2^{ème} année:

- Validation de la première année d'une autre filière de l'ESMAB, ou d'une filière d'Architecture, ou d'architecture d'intérieur, ou de géographie ou équivalent.

En 4^{ème} année

- Avoir validé les 3 premières années d'une autre filière de l'ESMAB, ou d'une filière d'architecture, ou d'architecture d'intérieur, ou de géographie ou équivalent.

Modalités d'accès :

Sur dossier, et entretien

- Etude du dossier :
 - Notes des matières principales.
 - Motivations, travaux et intérêt pour la filière
- Entretien : Une épreuve sous forme d'entretien oral mené par un jury d'enseignants permettra de sélectionner les plus aptes à poursuivre les études supérieures dans ce domaine.

OBJECTIFS

Cette formation articule savoirs théoriques et apprentissages professionnels, analyses scientifiques et connaissances empiriques. Elle inclut les quatre types d'enseignements et d'apprentissages nécessaires à la formation de professionnels reconnus sur le marché de l'emploi ainsi qu'à la recherche en urbanisme et aménagement : les savoirs appliqués à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, les savoirs propres au champ de l'urbanisme et de l'aménagement, les savoir-faire de ce champ et les outils techniques de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette spécialité forme aux métiers de la conception des opérations d'aménagement, de leur montage organisationnel, juridique et financier et de leur conduite opérationnelle, et aux divers niveaux d'intervention : les études de faisabilité et les études (pré)opérationnelles, l'évaluation de programme ou de politique publique...

Cette formation s'appuie sur cinq piliers principaux : enseignement scientifique et technique, sciences humaines et sociales, arts plastiques et représentation, l'atelier projet autour duquel s'articulent les autres enseignements.

L'objectif de la formation est de préparer les élèves aux métiers d'urbaniste et de l'aménagement du

Rejoignez-nous



INGÉNIEUR D'ÉTAT URBANISME ET AMÉNAGEMENT

territoire, de proposer une réelle progression pédagogique ouverte sur les enjeux de notre société et de permettre à chaque étudiant de s'affirmer comme un concepteur-créateur dans un monde professionnel en perpétuelle transformation.

En ce sens, la formation vise à mettre en interaction la richesse des contenus relatifs à plusieurs domaines de pratique : l'espace urbain et rural ; l'espace environnemental, espace naturel ; l'aménagement construit, libre ou végétalisés d'espaces publics, privés, collectifs, individuels, les sciences et techniques pour l'aménagement du territoire, l'ingénierie urbaine; les sciences humaines et sociales, ...etc.

Les divers enseignements permettent à l'étudiant de développer et d'acquérir la créativité, l'esprit d'analyse, le sens critique, la capacité de conception, la maîtrise des langages graphiques.

Au travers d'exercices, de projets et de cas concrets, cette formation vise à :

- développer la créativité des étudiants,
- connaître les principaux matériaux et les techniques de fabrication utilisées dans le domaine
- enrichir leur culture du domaine,
- connaître les différents champs du paysage et leurs spécificités,
- comprendre le fonctionnement d'un bureau d'étude d'urbanisme,
- maîtriser les bases techniques du domaine,
- connaître et maîtriser les bases des logiciels informatiques utilisés en urbanisme (2D et 3D),
- communiquer visuellement leurs idées (dessin, planches tendances, maquettes...),
- analyser la demande d'un client,
- mener à bien un projet.

En fin de cursus, l'étudiant doit pouvoir :

- Analyser : déterminer l'adéquation entre la perception d'un lieu et le programme d'un client
- Créer et concevoir un projet en adoptant un parti-pris, fruit d'une démarche créative personnelle
- représenter et de maîtriser la transformation matérielle de l'espace extérieur
- Communiquer, organiser et réaliser.

DÉBOUCHÉS

Les diplômés pourront intervenir dans :

- Les bureaux d'étude en urbanisme et aménagement
- Les agences d'architecture et Bureaux d'études
- Sociétés d'aménagement
- Les agences de design global
- Les agences de création
- Le cadre d'une activité indépendante (freelance) ou pour une société.

COMPOSITION PÉDAGOGIQUE

- Atelier Projet, terrain et fabrication laboratoire
- Moyens d'expression et de représentation graphique
- Urbanisme et aménagement
- Ingénierie urbaine
- Planification urbaine
- Sciences et techniques de la vie et de la terre
- Sciences humaines et sociales

Rejoignez-nous

